

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAUOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ne, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTH Libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez les directeurs des postes du royaume.
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE

ANGLETERRE.

Londres, le 12 avril. — Il a été reçu hier des avis de l'Inde du 30 décembre qui confirment le renouvellement des hostilités contre les Birmans et les avantages remportés par l'armée anglaise.

— La *Gazette de Lisbonne*, du 30 mars, publie l'article suivant: Le vaisseau de ligne portugais, *Don Pedro* se prépare, dans le Tage, pour prendre à bord une députation, et la conduire à Rio-Janeiro afin de féliciter don Pedro IV, sur son avènement au trône du Portugal, et de lui remettre un exposé de l'état des affaires publiques de ce royaume.

— Les gaudes de Rio-Janeiro, qui vont jusqu'au 13 février annoncent que l'empereur est parti le 3 pour Bahia, d'où S. M. reviendra le 21 mars pour ouvrir la session du corps législatif, comme le prescrit la constitution.

L'empereur, dans sa proclamation aux habitans de Rio-Janeiro, qu'il appelle *flumineuses*, selon le nouveau style, leur dit qu'en s'éloignant d'eux pour quelque temps, il leur laisse en dépôt son fils et ses trois filles.

— Voici quelques extraits des journaux de Buenos-Ayres: Buenos-Ayres, le 10 janvier.

Le vice-amiral Lobo a fait voile, le 8, de Monte-Video, avec son escadre, composée de 2 corvettes, 3 brigantins, 2 goëlettes, 3 canonnières et 2 transports, dans le dessin de fortifier l'île de Saint-Martin-Garcia.

Le colonel Brown a pris du service dans la marine nationale; il est chargé du commandement en chef de l'escadre.

Il a mis à la voile, le 13, pour reconnaître l'ennemi et lui a offert le combat, mais malgré sa supériorité, celui-ci s'est retiré, ce qui a produit beaucoup d'enthousiasme parmi la population accourue sur les bords de la mer, et un grand nombre d'individus se sont présentés comme volontaires; quelques autres personnes ont armé et équipé des bateaux et ont suivi l'escadre.

Du 20. On apprend que l'armée d'opération n'est déjà entrée dans la Banda orientale; bien que cette nouvelle ne soit pas encore officielle on la croit certaine.

Du 24. Une des canonnières de l'ennemi a été capturée.

Une proclamation de Bolivar, du premier janvier, annonce qu'il est obligé de se rendre à Lima pour ouvrir, en février, la session du congrès Pérovien; mais qu'il retournera dans le Haut-Pérou, au mois de mai.

ALLEMAGNE.

Augsbourg, le 12 avril. — On continue de parler d'une conspiration polonaise qui se rattache à celle de Russie, et l'on assure même en avoir trouvé des traces dans le duché de Posen; cependant à l'exception de l'arrestation du général polonais, frère d'armes de Kosciusko, qui est encore à la forteresse de Koënisstein, on n'apprend rien touchant des mesures semblables ni en Pologne ni en Allemagne.
(*Gazette universelle.*)

Affaires de la Grèce.

Corfou, le 23 mars. — La correspondance de Corfou avec Napoli de Romagne deviendra désormais très-régulière; un bateau à vapeur est destiné à cet usage. Les dernières lettres ne nous mandent aucun fait d'armes de remarque dans le Péloponèse. Nous apprenons seulement que le meilleur a réveillé de nouveau un courage extraordinaire. La nation a envoyé à Mégare ses députés, qui ont déjà ouvert leurs délibérations.

On prétend que M. Stratford-Canning a obtenu de la Porte une suspension des hostilités contre les Grecs, et que des firmans ont été envoyés par les agens anglais aux différens commandans turcs, pour qu'ils eussent à suspendre, mais que des contr'ordres secrets leur étant arrivés, les hostilités continuaient toujours.

— Les journaux allemands, arrivés aujourd'hui à Paris, (le 15 avril) ne contiennent aucune nouvelle de la Grèce. Ce silence est remarquable dans les circonstances présentes, et donnent encore l'espoir que Missolonghi aura résisté même après la prise de Vasiladi et d'Anatolico, ou que son héroïque garnison aura été secourue à temps. Les seules nouvelles certaines que l'on ait sont celles du 23, dont nous avons donné le contenu, et qui ont été transmises de Corfou par le lord haut-commissaire sir Frédéric Adams. Tous les autres détails ont été donnés sur la foi de lettres particulières arrivées au *Journal des Débats* et au *Constitutionnel*.

Il y a donc lieu de penser que la date du 24 donnée à ces lettres est de pure invention, puisque que le courrier, qui avait apporté celles du 23, était venu avec une telle célérité, qu'on avait eu un moment peine à y croire.
(*Etoile.*)

— On écrit de Marseille à la date du 7 avril, et d'après des renseignements authentiques:

Le navire *l'Heureux retour*, capitaine Martin, conduisant l'expédition Gérard, a été poursuivi par un bâtiment turc en sortant du port de Zante. Notre navire s'est sauvé en se plaçant sous la protection d'une frégate anglaise qui l'a conduit au

loin vers Napoli. Le bâtiment turc a continué sa route vers Missolonghi.

« Un courrier extraordinaire expédié de Zante pour Missolonghi, était de retour le 19 mars; il avait vu six mille hommes de troupes irrégulières, commandées par Gouras et Karaiskaki arrivés dans les environs de la place. Il en estimait le nombre à 6000 hommes. Ces corps harcellent le flanc gauche de l'armée assiégeante, lui enlèvent ses vivres et guettaient le moment pour jeter des renforts dans la place.

« Les Mainotes ont repris les armes et bloquent Tripolitza, où le colonel Selve (Soliman bey) lutte contre l'épidémie qui moissonne ses troupes.

« L'assemblée générale paraît avoir terminé ses travaux; trois dictateurs auraient été nommés: Condouriotis, Coletti et Zaïmis. Il faut un second ballottage pour la confirmation de ce choix. »

— La *Quotidienne* accusée par les autres journaux d'être un peu turcophile, dément positivement la chute de Missolonghi. Après avoir répété la prise de Vasiladi et d'Anatolico, qui fut attaquée l'été dernier et à plusieurs reprises par Reschid-pacha, sans qu'il put parvenir à s'en emparer, elle ajoute:

Ibrahim se trouvant ainsi maître de tous les dehors de Missolonghi, il était naturel que l'on conçût de sérieuses alarmes pour la ville assiégée, d'autant plus que la garnison ayant voulu porter secours à celle d'Anatolico avait éprouvé une perte considérable; de là les bruits qui ont circulé à Trieste de la chute de cette place; mais aucun document authentique n'autorisait à l'affirmer et nous sommes encore à comprendre ce qui a pu déterminer les feuilles qui affectent le plus de zèle pour la cause des Grecs, à accréditer comme elles l'ont fait, un désastre qui n'était point prouvé et qui se trouve complètement démenti.

FRANCE.

Paris, le 14 avril. — Les membres de la société royale académique des sciences, qui existait depuis plus de vingt ans, et qui vient d'être dissoute par ordre supérieur, se sont séparés avant-hier, après avoir pris la résolution d'adresser des réclamations au ministre.

— Les quêtes en faveur des Grecs faites à domicile par quelques dames s'élèvent, dit-on, déjà à 50,000 f.

C'est le 21 de ce mois qu'aura lieu le grand concert au bénéfice des Grecs. Une répétition a eu lieu hier chez Mme la duchesse de Da.....

— Une nouvelle souscription en faveur des Grecs a été ouverte à Lyon. La première liste publiée par *l'Eclair du Rhône* présente un total de près de 300 f.

— Des lettres de Pétersbourg disent que le gouvernement russe a fait remettre à la Porte un ultimatum fixant un court délai pour l'évacuation des provinces de Valachie et de Moldavie. Ce délai expiré, la Russie, si elle n'avait pas reçu satisfaction, ferait occuper les deux provinces. (*Journal du Commerce.*)

— Les dernières lettres du nord tiennent toutes un langage extrêmement menaçant. L'empereur Nicolas vient de rassembler autour de sa personne plusieurs conseillers dont les opinions généreuses en faveur des Grecs se sont déjà manifestées à une autre époque. On doit donc penser que leurs avis l'emporteront sur ceux des hommes qui s'efforcent de persuader à ce souverain qu'agir conformément aux vœux très-prononcés de la grande majorité de ses sujets, ce serait les mettre ouvertement en opposition avec toutes les puissances de l'Europe et compromettre ainsi le salut de son empire.

On vient d'apprendre que des armemens considérables ont été ordonnés dans les ports de guerre de la mer Noire; l'amiral Greigh, qui y commande en chef les forces navales de la Russie, a été appelé à St-Petersbourg pour rendre compte de l'état actuel de ces forces, et des préparatifs nécessaires pour pouvoir les mettre en mer.

On apprend aussi que des mouvemens se font remarquer depuis le commencement du mois dans les cantonnemens des deux grandes armées russes commandées par les généraux Sacken et Wittgenstein.

Lord Wellington, conjointement avec le ministre autrichien, fait tout son possible pour conjurer l'orage; toutefois on doute qu'il parvienne à faire prévaloir son avis. (*Constitutionnel.*)

Le *Journal des débats* au contraire donne aujourd'hui, sous la rubrique de *correspondance particulière* de Berlin, un article où il est dit que les résultats des négociations du duc de Wellington à la cour de Russie, sont à ce que l'on croit, d'une nature extraordinaire et propres à confondre toutes les conjectures politiques; que, suivant tous les symptômes les affaires de la Turquie seraient terminées par l'Angleterre et la Russie sans le concours d'aucune autre grande puissance.

— On regarde comme certain que les représentans des gouvernemens français et anglais à Constantinople ont pour instructions de presser un arrangement entre les Turcs et les Grecs.

(*Journal du Commerce.*)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 14 avril.

La discussion est reprise sur le projet de loi concernant les douanes.

Hier M. le baron de Coupigny a présenté un amendement tendant à réduire à 11 centimes le droit de 33 centimes imposé au quintal métrique sur le charbon belge, et son introduction en France par les frontières du département du Nord.

M. Roux de Châtelet appuie cet amendement, qui est combattu par MM. Fouquier Long, rapporteur, et de Saint-Cricq, et soutenu par M. le baron de Coupigny.

L'amendement mis aux voix est rejeté.

Cours de la bourse du 15 avril. — Rentes 5 p. 0/0. Jouiss. du 22 mer 1825, 96 fr. 35 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 0/0 ; ss. du 22 déc., 64 fr. 75 — Act. de la banque, 2010 00. c. — Emprunt royal d'Espagne 1826, 43 1/2. — Emprunt d'Haïti, 000 fr. 00 c. — fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent A 3 heures 64 fr. 00 c.

LIÈGE, LE 18 AVRIL.

Les journaux d'Allemagne arrivés ce soir ne contiennent aucune nouvelle de Missolonghi ; ce silence est d'un heureux augure, et propre à relever nos espérances. Non Missolonghi n'a point succombé, et demain peut-être les amis de la sainte cause des Hellènes, auront à célébrer quelque nouvelle victoire de l'héroïque garnison du boulevard de la Grèce occidentale.

On parle beaucoup des achats que les agents du vice-roi d'Égypte font en France, de toute espèce d'attirails de guerre, et on ignore peut-être qu'un de ces agents est venu dernièrement à Liège afin de conclure un marché pour la livraison d'une certaine quantité de pièces d'artillerie. Il ne paraît pas que ses offres aient été plus mal accueillies ici qu'en France et en Suède.

(*Courrier de la Meuse.*)

Nous aimons à croire que de pareilles transactions n'ont pas eu lieu dans notre ville. Quand deux peuples ou deux gouvernements civilisés se disputent par les armes la possession ou le domaine de telle ou telle contrée limithrophe, on conçoit que d'honnêtes négocians d'un pays neutre ne se fassent point scrupule de vendre, par pure spéculation commerciale, toute espèce de denrées que les parties belligérantes peuvent leur demander : quel que soit alors le vainqueur, ni la vie, ni même les propriétés des habitans du terrain disputé ne sont compromises ; mais vendre en ce moment des armes aux ennemis des Grecs, ce serait coopérer à la destruction d'un peuple à qui nous devons nos arts et nos lumières. Toute considération mercantile doit disparaître aux yeux de quiconque possède un cœur d'homme, devant une considération d'humanité aussi grave. Qu'ils sachent donc, ceux que les agents d'un pacha tenteraient de séduire parmi nous pour entrer dans une aussi odieuse spéculation, qu'ils sachent bien toute l'étendue du mal auquel on voudrait les faire contribuer. Massacrer sans pitié tous les héros qui défendent la Grèce et les vieillards et les prêtres qui les encouragent au martyr, violer, puis éventrer les femmes, emmener les filles esclaves pour les harems des principaux chefs, égorger les enfans ou les élever dans la servitude et dans la haine du nom et de la religion de leurs pères ; en un mot faire disparaître du sol de la Grèce toute cette généreuse population pour la remplacer par des barbares : le lecteur peu au courant des événemens de la Grèce prendrait cette accumulation d'horreurs pour une déclamation, tel est pourtant le tableau fidèle de ce qui se passe dans toute ville prise par les Turcs ou leurs alliés ; tel est le but avéré des nouveaux efforts des Musulmans ; telle est l'étendue trop certaine des crimes dont se rendraient instrumens, tous ceux, qui consentiraient à livrer aux mains des Turcs ou des Egyptiens, les armes qu'ils osent venir nous demander.

(*Van Hulst.*)

Un journal de cette ville publiait hier deux actes du gouvernement prussien, dont le premier, du 18 janvier, révoque dans les provinces rhénanes, les lois françaises qui avaient aboli les titres, surnoms et armoiries de la noblesse, et dont le second, du 25 février, autorise, dans les mêmes provinces, les fondations de fidéi-commis de famille, moyennant l'approbation des autorités provinciales et la ratification du roi.

Est-ce le projet avorté de M. de Peyronnet qui a suggéré l'idée de ces décrets ou bien est-elle une inspiration spontanée de la politique prussienne ? Il nous serait difficile de le dire ; mais, indigène ou exotique, il nous semble que cette conception n'est pas de nature à plaire généralement à des provinces qui ont jusqu'à présent attaché beaucoup de prix à la conservation du code civil français et du jury.

(*Van Hulst.*)

— On a reçu à Londres (dit le *Globe and traveller* du 15 de ce mois) des nouvelles de Java à la date du 4 décembre. Elles font le plus déplorable récit sur la situation de cette colonie riche, mais malheureuse. Les insurgés étaient en possession de toute la partie orientale de l'île, où ils ont commis des excès ; ils ont détruit entièrement les villages de Packalonga et d'Indermago et envoyé du camp à Samarang des incendiaires qui ont mis le feu à la ville en plusieurs endroits. Un seul marchand chinois perdit 20,000 pekuls de café dans un de ces incendies. Les lettres représentent les troupes hollandaises tellement affaiblies par des services continuels qu'elles sont obligées de se tenir sans cesse enfermées dans les places fortes ; et comme le gouvernement des Pays-Bas n'envoie que 5 à 600 hommes à la fois, à peine sont-ils arrivés qu'ils sont détruits par les indigènes ou que la fatigue et l'influence maligne du climat les font périr.

— Le navire national la *Delphine*, capitaine St.-Martin, qui a apporté à Anvers les nouvelles les plus récentes de Batavia, a achevé le voyage de Flessingue à l'île de Java et le retour en neuf mois.

— L'école de géométrie et de mécanique industrielles fait chaque jour de nouveaux progrès : plus de 350 élèves se sont fait inscrire ; nous ne comptons pas un grand nombre d'ouvriers qui suivent les leçons sans s'être encore décidés à remplir cette petite formalité.

COUR D'ASSISES. — Accusation de fausse monnaie.

La cour d'assises de notre province est occupée, en ce moment, d'une accusation capitale dirigée contre le nommé Ferdinand-Joseph Sottiaux, tailleur et ménétrier, domicilié à Liège, qui fut condamné le 24 mars 1815 à trois mois d'emprisonnement, pour violences, par le tribunal de Huy, et, le 10 mai 1822, à cinq ans de réclusion, pour vol avec effraction, par la cour d'assises de Liège. Il comparait aujourd'hui devant la même cour prévenu d'avoir en 1825 contrefait des quarts de florins des Pays-Bas, ou du moins d'avoir sciemment participé à l'émission desdits quarts de florins contrefaits. Voici les principaux faits qui sont articulés à sa charge dans l'acte d'accusation :

Le 9 septembre dernier, vers onze heures du soir, l'accusé étant dans une maison de débauche, tenue par Elisabeth Bosman, dans la rue des Foulons, voulut entrer en marché avec une fille de joie et plaça sur la table trois pièces prétendument de vingt-cinq cents. La fille s'aperçut qu'elles étaient fausses et s'en empara, en traitant l'accusé de faiseur de fausse monnaie.

Quinze jours auparavant il avait déjà présenté à la même fille 2 cents blanchis pour des pièces de 25 cents ; mais il les avait repris et remplacés par de bonne monnaie, sur les observations et les reproches que lui fit la Bosman.

Le 9 septembre il s'obstina à faire accepter les pièces fausses ; on appela la police, et deux pompiers arrivèrent au moment où la Bosman venait de s'emparer de neuf autres pièces fausses de 25 cents que l'accusé lui avait montrées : l'un des pompiers (le sieur Nols) saisit une 13me. pièce semblable dans les mains de l'accusé.

Sottiaux fut conduit au corps de garde et à l'instant même une visite fut faite à son domicile par le commissaire de police. On y trouva, caché dans les cendres du foyer, un bonnet contenant 72 pièces fausses de 25 cents, présentant à leur contour des parties brutes de métal, au millésime de 1824, imitant parfaitement les quarts de florins du royaume. Dans le bonnet se trouvait une lime chargée de particules de métal. Sur la tablette de la cheminée on découvrit des scories paraissant provenir de zinc et deux petits lingots de métal blanc très-dur, ayant le brillant de l'argent.

La femme de l'accusé, présente à la visite, dit que son mari n'avait point fabriqué ces pièces, mais qu'il les tenait d'un certain Lhoest dit *Caraho*, cabaretier à Fallay ; quant aux scories et aux lingots, elle soutint qu'ils avaient été ramassés par ses enfans dans les cendres de la fonderie de zinc.

Tous les objets saisis ayant été soumis à l'examen du collège des monnaies séant à Utrecht, le collège a trouvé que les fausses pièces ont été coulées dans un moule de terre ou de plâtre, formé à l'aide de véritables pièces de 25 cents ; que les lingots et scories sont d'un métal cassant qui, mélangé avec une composition de plomb et d'étain, peut bien acquérir quelque dureté et quelque son, mais qui ne peut pas avoir servi seul à faire les pièces fausses ; que la lime porte bien des marques de frottement contre un métal blanc, mais qu'on ne pourrait décider avec certitude, si cette lime a servi à la confection des pièces fausses ou à tout autre usage.

L'accusé, dans ses interrogatoires, soutient, comme sa femme, qu'il a reçu ces pièces de *Caraho* (qui le nie bien positivement) ; qu'il ne s'est jamais servi ni de la lime ni des scories et lingots de métal ; que ses enfans ont trouvé ces objets dans les cendres de la fabrique de zinc ; du reste, il avoue presque tous les faits ou tentatives d'émission qu'on lui reproche ; mais il dit qu'il ignorait alors que les pièces qu'il avait reçues lui-même en paiement ne fussent pas de bon aloi.

(*Van Hulst.*)

DU ROMANTISME.

(4e. lettre.)

Monsieur,

Dans leur penchant pour l'imitation, les classiques n'ont pas manqué de la rédiger en loix ou règles. Il est naturel qu'il en soient résultés. Leurs autorités ont fait des tragédies dont l'action se passe en vingt-trois ou trente-six heures, dans le même appartement ou dans le même palais ; donc, règle classique, l'action de toutes les tragédies doit se passer en vingt-trois ou trente-six heures, dans le même palais, etc.

Le premier soin des romantiques qui veulent imiter la nature, mais sans copier d'autres copies, doit être d'examiner les règles faites d'après les modèles et de rejeter sans pitié et sans respect pour les autorités, toutes celles que la raison n'approuve pas.

Voilà pourquoi c'est aujourd'hui dans la discussion de la poésie dramatique, surtout de celle de la tragédie, c'est-à-dire dans la partie de la littérature la plus surchargée de règles classiques, que la liberté se dessine le mieux. Introduit dans la plus importante des compositions dramatiques, le romantisme se mettra sans peine en possession du reste du théâtre où les règles sont moins sévères et moins fidèlement observées. La scène entière une fois conquise, à qui sait l'influence qu'elle exerce en France sur toute la littérature et même sur tous les beaux-arts, il est facile de prévoir que la cause des réformateurs sera gagnée de tous points.

Je vais donc en ce qui concerne la tragédie entrer dans quelques détails sur la querelle, dont je me suis fait ici le rapporteur.

Elle peut se réduire à deux questions qui renferment toutes les autres.

1° Faut-il conserver la règle des trois unités classiques ?

2° Quel sera le style de la tragédie ?

Des trois unités, les romantiques n'admettent que l'unité de l'action ; du sujet, encore ne veulent-ils pas qu'on prenne le mot dans un sens trop étroit. Considérez de trop près un vaste tableau, vous n'apercevrez que les détails, l'ensemble vous échappe, mais placé de la distance d'un

de la manière la plus absolue, d'abord comme inutile, et de plus comme nuisible. Ici grande est la résistance des classiques. Leur argument à peu près unique, c'est qu'il n'est pas vraisemblable qu'une action représentée en deux heures de tems comprenne la durée d'une semaine ou d'un mois, ni qu'en aussi peu de tems les acteurs passent dans des lieux éloignés l'un de l'autre.

Non-seulement cela est invraisemblable et impossible, répondent les romantiques; mais il est également impossible, que l'action comprenne vingt-quatre ou trente-six heures (1). Donc le spectateur peut se figurer qu'il se passe un tems plus considérable sur la scène que dans l'auditoire. Et s'il peut se figurer cet espace de tems dix fois plus grand que le tems réel, pourquoi pas vingt fois, cent fois, etc.? — Impossible selon les classiques. — Qui le leur a dit? ce n'est pas la raison; car il n'y a pas plus de raison pour les vingt-quatre heures que pour vingt-quatre jours.

L'expérience seule peut décider ici. Or, l'expérience est favorable aux romantiques. Depuis deux siècles en Angleterre, depuis cinquante ans en Allemagne, on donne des tragédies dont l'action dure des mois entiers, se passe dans des lieux éloignés l'un de l'autre, et l'imagination des spectateurs s'y prête parfaitement. L'illusion existe donc sans les unités; dès lors à quoi servir les unités? Je ne crois pas qu'il y ait rien à répondre à l'expérience; si ce n'est cependant que les Anglais et les Allemands sont des barbares, des sauvages, etc.

Toutefois il est une chose dont il faut tenir compte, c'est l'empêchement de l'habitude. C'est même là, sans qu'ils l'avouent, le véritable appui des classiques. Sans doute si un homme va au théâtre, et que, s'attendant comme toujours à une tragédie classique, il en voie représenter une dont l'action se prolonge pendant une semaine, ses habitudes en seront choquées et il peut-être désagréablement. Mais rien n'est prouvé par là contre les unités. Car celui qui n'aurait vu de sa vie que des tragédies d'une semaine, serait aussi désagréablement affecté par celles de vingt-quatre heures. Il en résulterait tout au plus que l'innovation ne pourra s'introduire que peu à peu. Je ne sais d'ailleurs si cette première impression défavorable qui résulte d'une dérogation imprévue aux habitudes de la scène ne serait pas détruite par celle que le spectateur en aurait été d'avance averti. Ce qui me le fait croire, c'est qu'à la représentation d'un petit vaudeville, intitulé *Valten ou vingt-cinq ans d'entre actes* (2), personne ne s'est offensé de voir les mêmes personnages plus âgés d'un quart de siècle au second acte qu'au premier. L'affiche avait mis tout le monde au fait.

Il est à remarquer que nous prétions déjà assez facilement au violateur de l'unité de lieu, parce que sous ce rapport, des vaudevilles, des opéra-comiques et quelques petites comédies ont déjà modifié nos habitudes. Ainsi, dans le *Bénéficiaire*, tant applaudi cet hiver, personne n'a été choqué de la violation de l'unité de lieu qui se répète presque à chaque scène. Et, si ce n'est à cause de nos habitudes, pourquoi en serait-il autrement dans la tragédie? Pourquoi ne suivrions nous pas le poète à Paris au premier acte, au second acte à Rouen, etc., tout aussi facilement qu'en voyageant de suite trois vaudevilles différents dont le premier se passe en Italie, le second en Espagne et le troisième en Angleterre.

Les classiques entendent mal l'illusion théâtrale. Il ne faut pas croire que le spectateur exige une illusion telle qu'il prenne pour des réalités les scènes qu'on lui représente. Cela n'est pas. Le spectateur assis au spectacle de Liège ne se figure pas que les acteurs qui représentent devant lui Agamemnon et Iphigénie, soient réellement Iphigénie et Agamemnon; il ne se croit pas transporté en Aulide, au temps de la guerre de Troie; il ne pense pas qu'à la fin de la tragédie Eriphile soit réellement tuée; il ne prend pas pour le camp d'Agamemnon les toiles peintes du théâtre; il voit très-bien qu'il est au spectacle, à Liège, et qu'il assiste non pas à un fait vrai, mais à la représentation d'un ouvrage de l'art. En d'autres termes, l'illusion théâtrale est une illusion imparfaite. Je ne crois pas qu'il s'écoule vingt-quatre heures pendant les deux heures que je passe dans ma loge, mais je sais que j'assiste à la représentation artificielle d'un événement qui a telle ou telle durée. Or, si cela est, vous voyez bien que les vingt-quatre heures n'y font rien et que la durée de l'action devient une chose absolument indifférente.

Cependant si l'illusion qu'on éprouve au théâtre est en général imparfaite, il est vrai qu'elle peut devenir complète de tems en tems, mais assez rarement; par exemple deux ou trois fois par acte, et pendant un instant extrêmement court, une seconde, une demi-seconde. On peut oublier Talma et se figurer que c'est Oreste qui parle, mais la preuve que l'illusion de ce genre dure extrêmement peu, c'est que le plaisir qu'elle cause se manifeste de suite par des applaudissemens. Dès qu'on applaudit, l'illusion a cessé d'être complète; ce n'est pas Oreste, c'est Talma qu'on applaudit.

Or ces courts, mais délicieux instans d'illusion parfaite se trouvent dans la tragédie de vingt-quatre jours comme dans celle de vingt-quatre heures. Car ils ne se rencontrent jamais, ni au commencement d'un acte, ni au moment d'un changement de scène, ni par conséquent au moment où le poète fait franchir plusieurs lieux, plusieurs heures ou plusieurs jours au spectateur. Alors, comme lorsqu'un meurtre se commet sur la scène, lorsque des gardes viennent arrêter un personnage pour le conduire en prison, il n'y a jamais de véritable illusion. Toutes ces choses-là, on ne les croit pas réelles, mais elles servent à amener les momens si courts d'illusion totale. Ces instans charmans ne se rencontrent que dans des scènes animées, où les répliques se pressent, comme celle où Hermione dit à Oreste qui vient d'assassiner Pyrrhus par son ordre: *Qui te l'a dit?* Mais l'absence des unités de tems et de lieu ne rend certainement pas les scènes de ce genre moins fréquentes; au contraire, comme nous le verrons plus tard, en secouant le joug des unités, le poète se met mieux à l'aise pour rendre toutes les scènes dramatiques, et peut désormais éviter les froideurs qui sont les nécessités de l'ancien système.

Jusqu'ici je n'ai considéré les unités que comme inutiles; il faut maintenant faire voir qu'elles sont nuisibles. Ce sera l'objet de la lettre prochaine.

Les arguments que je viens d'exposer en faveur du romantisme appartiennent en partie aux ouvrages de M. de Stendhal et au dialogue de Voltaire sur l'unité de tems et de lieu dans les ouvrages dramatiques. Dans ma prochaine lettre, je reproduirai quelques raisonnemens de G. Schlegel, j'en emprunterai surtout à la lettre à M. C*** (3) sur

(1) La règle de d'Aubignac était de vingt-quatre heures, Voltaire voulut qu'on l'étendit jusqu'à trente-six heures. Suivant Voltaire aussi, le lieu de la scène peut changer d'un appartement à l'autre du même palais.
(2) Joué à Liège il y a deux ans.
(3) M. Chauvet.

Unité de tems et de lieu dans la tragédie, par Manzoni. Cet excellent morceau de critique littéraire écrit, il y a quelques années, par un des premiers poètes de l'Italie, est ce que j'ai vu de plus complet et de mieux raisonné sur la matière.
Agréé, etc. *Duval* X.

*** MOEURS ÉCOSSAISES. Etat de l'instruction dans les villages du midi.**
« On compterait à peine un homme fait qui ne contribue annuellement pour quelque chose à l'entretien de la bibliothèque du village, il n'est aucun fermier qui n'y concoure avec libéralité, tous les payans savent lire et personne ne mendie. Un étranger, j'en suis sûr, rira d'un air incrédule quand je lui dirai que, si j'avais besoin de savoir quels articles ont paru dans le dernier n° de la *revue d'Edimbourg* ou du *Quarterly*, je penserais plutôt à m'adresser au premier paysan que je rencontrerais ici sur la route, qu'au gentleman le mieux monté de tous les comtés que je connaisse. Ces paysans sont au niveau des connaissances actuelles; ils connaissent la dernière nouvelle de l'entente de Waverley tout aussi bien que vous et moi, ils sont au fait de ce qui concerne la question de l'émancipation catholique et même celle de la nouvelle association catholique. Tous sont grands amateurs de poésie et de mécanique: ce sont leurs passions favorites, vous ne pourriez vous empêcher de rire en entendant l'un d'eux commencer une dissertation sur le théodoric de Campbell, ou sur la dernière invention de Sir Humphry Davy; mais vous ne rirez plus, quand il aura développé ses idées. »
(Extrait de la *revue européenne*)

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

La 1^{re} représentation d'*Oberon* vient d'avoir lieu à Londres: l'auteur, M. Weber, dirigeait l'orchestre. Le succès du nouvel opéra disent les journaux Anglais a répondu à l'attente générale. La musique offre de grandes beautés; elle n'est pas moins dramatique, ni moins originale que celle de *Freyschutz*. La magnificence du spectacle surpasse tout ce qu'on a jamais vu dans ce pays. M. Weber a été appelé par les spectateurs; l'assemblée debout lui a témoigné de rechef sa bienveillance et son admiration.

M. Sgricci a donné à Paris la séance d'improvisation qu'il avait annoncée. Comme on avait élevé quelques doutes sur la sincérité de ses inspirations, il a lui-même offert à l'auditoire tous les gages désirables: afin d'écartier jusqu'au moindre soupçon de compéragé. On lui a indiqué presque à l'unanimité, pour sujet, la prise de Misolonghi. Ce choix a d'abord un peu embarrassé l'improvisateur. Il a représenté que les circonstances de l'événement n'étaient pas parfaitement connues, que même il s'élevait des doutes sur la réalité de la catastrophe. Le public a insisté, laissant à l'imagination du poète le soin de suppléer à ce qu'il y avait d'incomplet ou d'incertain dans les récits des journaux. M. Sgricci, après avoir consulté l'assemblée, a composé ainsi le choix de ses personnages: les généraux grecs Nicéas et Costa-Botzaris; l'archevêque Joseph, Hélène, femme de Botzaris; Sophie, nièce de Joseph; Ibrahim-Pacha, l'apostat Selves eût un rôle et fut décri par les vers du poète, quoiqu'il n'eût pas pris part au siège de Misolonghi.

Ces dispositions faites, le poète, après s'être recueilli un instant, a débité sans aucune hésitation, et avec un accent noble et animé, une tragédie en 5 actes et en vers, et mêlée de chœurs. Nous ne dirons pas que la composition soit irréprochable: le sujet ne comportait pas une action dramatique; mais le style en général, et particulièrement la poésie des chœurs, plusieurs récits et une scène entre le prélat grec et l'apostat, ne dépareraient pas un ouvrage longuement médité et exécuté à loisir.
(*Journal du commerce.*)

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Propriété du suif de pin. — Le suif de pin est une production végétale qui a beaucoup de ressemblance avec le suif commun, par quelques-unes de ses propriétés. On le tire du fruit d'une sorte de pin (*valeria indica*) en faisant bouillir le fruit dans l'eau, jusqu'à ce que le suif s'élève à la superficie en état de fusion; en se refroidissant, il prend la forme d'un gâteau solide. La couleur de ce suif est généralement blanche. Il est presque insipide et a une odeur agréable. Il fond à la température de 97 degrés et demi et reste par conséquent à l'état de solidité sous le climat de l'Inde.

L'arbre qui produit ce suif est assez commun sur la côte occidentale de l'Inde, pour suffire aux demandes les plus considérables que l'on pourrait faire de cette production.

Comparé aux autres substances, comme moyen de donner de la lumière, le suif de pin a plusieurs avantages: on peut l'importer en Angleterre, par exemple, à plus d'un quart meilleur marché que la cire; et s'il n'a pas des propriétés aussi utiles qu'elle, il est du moins infiniment supérieur au suif animal, en ce qu'il n'a point de mauvais goût, et qu'il ne répand pas d'odeur désagréable quand on l'éteint.

(Extrait de la *revue européenne dernière livr.*)

Les qualités de ce produit agricole nous paraissent d'autant plus intéressantes qu'il est probable que la même espèce de pin existe dans nos colonies des Indes et que si elle ne s'y trouve pas il serait apparemment très facile de l'y acclimater. Pour nous qui sommes bien convaincus qu'il n'y a que les populations qui ont des ressources qui puissent faire longtemps des commandes à notre commerce, et qu'un produit nouveau est toujours un nouveau débouché pour quelque autre produit ancien; nous nous réjouissons d'apprendre que nos colonies mettent à profit cette production aussi bien que les Anglais, et qu'elles ont ajouté cette nouvelle source de revenus à celles qu'elles possèdent depuis long-tems. *Van Huls.*

BOURSE D'ANVERS, du 17 avril. — EFFETS PUBLICS. — Ils ont été demandés, particulièrement les certificats de Naples; il faut s'en rapporter à la cote pour les cours.

CHANGES. — L'*Amsterdam* court s'est placé à la cote, ainsi que le *Londres* court; le *Paris* court a été recherché et le papier à terme s'est fait à la cote; le *Pancfort* n'a pas été demandé; le *Hambourg* est resté sans affaires.

MARCHANDISES. — Il s'est traité environ 6,000 balles café Bourbon le prix n'en est pas connu; et environ 3,700 nattes sucre Bourbon à fl. 19 3/4 en entrepôt.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	ACOURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	38 0/0 p.		
Dette activ.	53 1/4	Londres.	4 7/8	P 40 1/4	
Différée.		Paris.	47 3/16 0/0	A 46 7/8 0/0	46 3/4 0/0
Obl. du S.		Franc.	35 1/16 6	P 35 7/16	35 1/4
Act. S. C.	84	P Hamb.	35 3/16	P	34 9/16

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 17 avril.

La tasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. fl. 5 60 c.
de seigle, récolte de 1825, prix moyen. fl. 4 29 c.

L'administrateur du trésor dans la province de Liège, informe MM. les ecclésiastiques, les juges-de-peace, et les instituteurs non domiciliés dans le chef lieu de la province, que les quittances pour le 1er. trimestre de leur traitement viennent d'être adressées aux receveurs de leurs communes respectives.

TEMPÉRATURE DU 18 AVRIL.

A 9 h. du mat. 9 au-dessus 0; à 3 h. ap. midi, 12 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 17 avril. — Naissances: 3 garç., 7 filles.

Décès: 3 garçons, 1 homme, 1 femme; savoir:
Toussaint Colson, âgé de 68 ans, sans profession, rue Pierreuse, veuf de Marie Henchenne.
Françoise Bertholet, âgée de 65 ans, journalière, rue du Verd-Bois, veuve de Jean-François Magnée.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(988) On rappelle à MM. les notaires de l'arrondissement judiciaire de Liège, que l'assemblée générale aura lieu le premier mai prochain, à dix heures précises au local ordinaire.

(986) Beau quartier à louer, tout-à-fait indépendant, situé rue Hocheporte, n. 92. S'y adresser.

Une fille sachant faire une cuisine bourgeoise peut se présenter rue Hors-Château, n. 477. (396)

Liquidation de la maison H. J. REYNIER, et compagnie.
Les créanciers de ladite maison sont informés que les titres de créances fournies, seront soumis à leurs vérifications, contradictoires pour de suite, en être dressé l'état définitif, et ce les 28 et 29 du courant de trois à six heures de relevée, en présence des commissaires liquidateurs, en leur bureau, quai de la Sauvenière, n. 810. (392)

Il s'est perdu jeudi dernier 13 courant, vers les midi, sur la place derrière St. Paul, un chien mops répondant au nom de *Lindor*, récompense à celui qui le ramènera au n° 522, même place. (395)

(989) Lundi prochain 24 avril 1826, vers les 4 heures après-midi, on vendra chez DUVIVIER, entrepreneur de ventes, 213 platines de tôle pesant ensemble 1742 1/2 livres des Pays-Bas.

() **Belle vente de fleurs et d'arbustes.**
Lundi 24 avril, il sera vendu à la maison de M. DE LONCIN fils, entrepreneur de ventes, quai d'Avroy, à Liège, n. 577, à deux heures de relevée, une forte quantité de fleurs, savoir: Orangers, jasmins, magnolias, metrosideros, camélias, gardmias, une belle variété de geraniums, idem de rosiers du bengale et beaucoup d'autres plantes dont le détail serait trop long et une très belle couple de lauriers, le tout argent comptant.

(983) Le vingt avril courant, aux deux heures de relevée, l'héritier bénéficiaire de la dame veuve Guillaume Laruelle, née Daus, vivante boutiquière, fera vendre en hausse publique, au domicile qu'elle occupait, sis rue Sous l'Eau, n. 41, faubourg d'Amersœur, ville de Liège, les effets délaissés par elle, consistant en meubles meublans, habillements et linges de femme, literies, matelats, horloge, basse-garderober, commode, lard, jambons, et autres marchandises, poids, mesures, etc.
Le tout argent comptant.

Vente des biens de la succession de Marie Hélène Antoinette Dewer.

L'héritier bénéficiaire de la susnommée fera vendre en vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance à Liège, devant M. le juge de paix du quartier du nord de la ville de Liège, en son bureau rue neuve, n° 939 par le ministère du notaire PARMENTIER, vendredi 5 mai à deux heures de l'après dinée les objets suivants.

Premier lot. — La maison de la défunte située sur la batte n° 1084, consistant en deux bâtimens séparés par la cour sur la batte, et l'autre rue de la Barbe d'Or, salle, cabinet, et cuisine au rez-de-chaussée avec fontaine et deux caves.

Deuxième lot. — La moitié indivise d'une petite maison située Faubourg St. Léonard n° 53, occupé par Guillaume Bernard Menuisier.

Troisième lot. — Onze florins quarante huit cents de rente dus par Mr. de Bronkart de Braz.

Quatrième lot. — Deux florins vingt six cents de rente dus par la demoiselle Frésé demeurant rue Hors-Château.

Deux florins quarante trois cents de rente dus par la demoiselle Jamar, demeurant rue Hors-Château.

Et cinq florins 74 cents dus par la veuve Classens demeurant à Fexhe-Slins.

Ces rentes sont bien hypothéquées et inscrites.
S'adresser audit notaire pour prendre communication des titres et des conditions de la vente; et au bureau de la justice de paix où le cahier des charges est déposé. (379)

D. BRYNE fils, négociant, à la Main d'Or, rue Pont-d'He, a reçu un fort joli assortiment de nouvelles étoffes pantalons, habits et gilets d'été.

Joli appartement garni à louer, marché neuf n° 728.

A louer présentement, une jolie Maison de campagne, avec avenue garnie d'arbres fruitiers, prairie, bosquet et dépendances située au lieu dit St. Maur près de cette ville, jouissant de la vue la plus étendue et la plus agréable.
S'adresser au n° 29 rue pont d'He.

A louer pour en jouir dès à présent, une grande et spacieuse maison, située au faub. Ste. Marguerite, n. 158, propre à différents genres de commerce, ayant un grand salon, salle à manger, cuisine, lavoir, avec four et pompe, une grande boutique, huit chambres au premier, beaux greniers, cour et verger. (374)

(974) **VENTE D'IMMEUBLES,**

Provenant des ci-devant jésuites anglais.

En vertu d'une autorisation de S. E. le ministre de l'intérieur, il sera procédé le 18 mai 1826, par le ministère de M^e BOULANGER, notaire, en son étude sise rue Hors-Château, n. 448, à Liège, à la vente,

1° Des bâtimens et jardins de l'ancien collège anglais, situés quartier de l'Ouest de la ville de Liège, et contenant en superficie, 2 bonniers 80 perches et 43 aunes P-B.

Cette belle propriété sera exposée et vendue en trois lots dont le premier est composé des bâtimens et d'une partie du jardin; les deux autres consistant chacun en un beau jardin, avec une petite maison.

Le tout sera ensuite exposé en un lot, et adjugé à l'enchérisseur, si son euchère surpasse celles partielles des trois lots.

Les principaux bâtimens sont très considérables, et pourraient servir à une manufacture.

Les jardins, remplis d'arbres fruitiers, et dans une situation qui domine toute la ville et les environs, présentent autant d'utilité que d'agrément.

2° D'une maison de maître et d'une autre pour le fermier, avec étables, deux prairies et une pièce de terre, le tout formant un ensemble de 2 bonniers 17 perches et 98 aunes environ, située en la commune de Vaux-sous-Chevremont.

S'adresser, pour connaître les clauses et conditions de la vente, chez ledit notaire BOULANGER, et chez M^e BAILLOT, avoué, rue Hors-Château, n. 248, à Liège.

(904) **A vendre en vertu de jugement.**

Le 24 avril 1826, à deux heures de relevée, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers du sud et de l'ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Pied-de-Bœuf, n. 63, à Liège, et par le ministère de M^{re} DELEUX, notaire commis à cet effet, à la vente en hausse publique des immeubles suivans:

Premier lot. — 1. Une maison avec cour, un jardin potager, et deux vergers, le tout contigu, appendices et dépendances, contenant un arpent 23 perches et 31 aunes P. B., et située en la commune de Magnée.

2. Une pièce de terre nommée Nêche, contenant 80 perches 21 aunes.

3. Une pièce de terre située aux champs Desseur, contenant 52 perches 26 aunes.

4. Une pièce de terre, située à la voie du Meunier, contenant 71 perches 82 aunes.

5. Une pièce de terre nommée Sart-Martin, contenant 79 perches 11 aunes.

6. Un pré situé en Moyster, contenant 20 perches 90 aunes.

7. Une pièce de terre située en lieu dit aux Grosses-Pierres, contenant 22 perches 9 aunes.

8. Deux prés réunis situés en Soxluse, contenant 89 perches 80 aunes.

Les immeubles sub n° 2 inclus 8 sont situés dans la commune de Romsée.

9. Et un pré nommé Branson, situé en la commune de Magnée, contenant 91 perches.

Deuxième lot. — Une maison, cotée n. 992, avec étables, appendices et dépendances, située en lieu dit sur Cointe, commune de Liège, occupée par la veuve Nicolas Maréchal.

Troisième lot. — Une pièce de terre, sise au même lieu, commune d'Ougrée, contenant 21 perches 797 aunes.

Quatrième lot. — Une pièce de terre sise au même lieu, commune de Liège, contenant 8 perches 719 aunes.

Cinquième lot. — Une pièce de terre sise au même lieu, commune de Liège, contenant 47 perches 954 aunes.

Sixième lot. — Une petite maison avec environ 4 perches de jardin, appendices et dépendances, située en lieu dit près de Rouhisse, sous St. Gilles, commune de Liège, occupée par Louis Potvin.

Septième lot. — Une maison avec cour, appendices et dépendances, située rue Potiérue, à Liège, cotée n. 777, occupée par Grégoire Simon.

Et deux petites maisons contigues, sises à Liège, rue sur le Mont, cotées n. 781 et 782, et joignant par derrière à la précédente.

S'adresser, pour plus amples informations, ainsi que pour les clauses et conditions de la vente, chez M^{re} DELEUX, notaire, rue St. Séverin, n. 563, chez M^{re} PAGNOUL, rue de Verbois, et chez M^{re} BAILLOT, avoué, rue Hors-Château, n. 248, à Liège.